



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

FETE AGRICOLE 2023

MANIFESTATION D'INTERET

(Avant le vendredi 9 juin 2023 à 12 heures pour la transmission du dossier complet)

A remettre par courrier : Ville de Roquebrune-sur-Argens – Service Animation Locale – Maison des Associations - Impasse Barbacane – 83520 Roquebrune-sur-Argens

Ou par mail : mdiaz@mairie-roquebrune-argens.fr

Renseignements : 04.94.19.59.21

1. OBJET

Mise à disposition d'un espace de domaine public communal dédié à l'installation d'une fête agricole sis Place Perrin, Place de la république, boulevard de la Liberté et rue des Portiques composée de producteurs locaux (vins, miel, fromages, maraîchage,...) et animations dédiées le dimanche 25 juin 2023 de 10 heures à 19 heures.

2. LOCALISATION



3. DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET CRITERES DE VALIDITE DES DOSSIERS

Installation d'une fête agricole sis Place Perrin, Place de la république, boulevard de la Liberté et rue des Portiques composée de producteurs locaux (vins, miel, fromages, maraîchage,...) et animations dédiées le dimanche 25 juin 2023 de 10 heures à 18 heures (installation à compter de 6 heures / désinstallation jusqu'à 22 heures).

Association ou société Organisatrice requise : les organisateurs veilleront à ce que l'ensemble des exposants soient issus du tissu de producteurs locaux et à la présence d'animations dédiées.

Redevance fixe de 106 euros conformément aux tarifs fixés par Décision Municipale.

4. PIECES A JOINDRE AU PRESENT FORMULAIRE (la Municipalité se réserve le droit ne pas instruire un dossier incomplet)

- courrier de manifestation d'intérêt
- copie de la carte d'identité du demandeur ;
- extrait KBIS du registre du commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité ;
- copie des statuts de la société (le cas échéant) ou de l'association ;
- plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du dispositif (descriptif et disposition des différents stands), détail des prestations proposées et des abords de l'installation projetée (trottoirs, mobiliers urbains, arbres, plantations...);
- attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant les activités en cours de validité (*une attestation couvrant la période d'occupation du domaine public pourra être remise a posteriori mais préalablement au commencement de ladite période*).

5. CRITERE DE SELECTION

Un critère de sélection sera appliqué pour départager les offres :

- * Qualité des prestations proposées

6. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e), certifie exacts les renseignements contenus dans cette manifestation d'intérêt et m'engage à respecter les prescriptions décrites ci-dessus.

A , le

Signature du demandeur